



www.sedlj.ca

Le Synergique

Vos nouvelles syndicales

Spécial - Assurances

Volume 19 # 3

Le 17 septembre 2020

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Les assurances? Tout un casse-tête! On paie des primes au cas où, souvent trop élevées, pendant des années, et quand un malheur arrive, on s'adresse à nos assureurs en espérant avoir la meilleure couverture! Nos assurances individuelles, tout comme nos assurances collectives, ne font pas exception à cette règle.

À compter du mois d'octobre prochain s'amorce une vaste campagne d'information et d'adhésion au nouveau régime d'assurance collective pour les membres CSQ sous le nom « alter ego - L'AVANTAGE CSQ ». Pour ne pas vous retrouver avec des options de base qui ne seraient pas appropriées à vos besoins, il est important que chacun prenne le temps de s'informer et d'adhérer au nouveau plan en assurance collective. Cette édition spéciale a pour but de vous donner les grandes lignes de cette campagne ainsi que les outils qui seront disponibles pour vous permettre de faire un choix éclairé dans le renouvellement de votre adhésion.

Mais d'abord, pourquoi cette campagne? Tout a débuté par une décision des représentants de la CSQ, en octobre 2018, d'entamer un processus d'appel d'offres pour le régime d'assurance collective des membres. Dès février 2019, la CSQ tenait une vaste consultation auprès de tous les membres afin de connaître leurs besoins en assurance. À partir des résultats de cette consultation, les personnes-ressources ont préparé ce que l'on appelle un « cahier de charge », soit les éléments qui encadrent l'appel d'offres. Ce cahier de charge a été déposé aux assureurs potentiels en novembre 2019, et les assureurs avaient jusqu'au 31 janvier 2020 pour transmettre leur soumission.

Au cours de cette même période, un comité de sélection de 14 personnes a été désigné, soit un représentant de chacune des fédérations ainsi que cinq personnes-ressources, dont un actuair-conseil. Le 20 mai 2020, les représentants de la CSQ adoptaient le choix de l'assureur, qui est l'actuel assureur soit SSQ Assurance, mais avec des avantages certains : 26 % d'économie sur les frais d'administration, tarification garantie plus basse que le coût requis pour les 2 premières années du régime, 4 régimes facultatifs complémentaires et couverture pour les soins dentaires accessibles à tous les membres (et non pas au choix du Syndicat).

En terminant, au début du processus, nous comptons sur le fait qu'il serait facile de tenir des rencontres d'informations. En raison de la pandémie, nous devons procéder de façon virtuelle et vous référez aux outils de la CSQ qui sont nombreux, pertinents et variés. Bonne lecture!

Les protections RésAut - LaPersonnelle 100 000^e ième police

Nous lançons la promotion de la 100 000^e police qui sera vendue sous peu dans le régime Les protections RésAut CSQ !

Deux prix pour les membres de la CSQ :

- Prix principal de 2 000 \$ remis au détenteur de la 100 000^e police d'assurance auto ou habitation.
- Prix secondaires : lorsque la 100 000^e police sera atteinte, LP fera le tirage de 10 prix de 100 \$ chacun parmi la base de données de tous les assurés.

Un prix pour le syndicat :

- Un chèque de 2 000 \$ sera également remis au syndicat du détenteur de la 100 000^e police.

De plus, nous avons toujours la ristourne de 35\$ par police pour les nouvelles polices d'ici le 31 décembre. C'est vraiment le moment de demander une soumission!

Dans le contexte du COVID-19, laPersonnelle est là pour vous et continuera de l'être.

Nous vous invitons à consulter nos conseils sur notre page dédiée à : lapersonnelle.com/covid-19



Assurance-emploi

Déclaration des gains pour 2020-2021

Pour les enseignantes et enseignants qui obtiennent un contrat à temps partiel, la déclaration des gains pour l'année 2020-2021 devra s'effectuer à partir du nombre de jours suivants :

Secteurs	Nombre de jours	Périodes
Primaire et secondaire	221	21/08/2020 au 25/06/2020
Formation professionnelle	215	03/08/2020 au 22/06/2021
Formation générale (Adultes)	220	17/08/2020 au 18/06/2021

N.B. Ce nombre de jours comprend 200 jours de travail en plus des jours de congé pour la période des Fêtes, de la relâche ainsi que tous les jours fériés pour lesquels vous ne pouvez recevoir de prestations d'assurance-emploi, puisque le contrat de travail du personnel enseignant les inclut dans le salaire annuel.

Pour plus d'information www.sedlj.ca Onglet Dossiers Assurance-emploi

PORT DU CHANDAILS

À TOUS LES JEUDIS
SOLIDARITÉ !!!



Équipe des rédacteurs : Nicole, Claude et Carolyne.
Pour nous joindre :418-695-1609 ou visitez www.sedlj.ca



RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES COLLECTIVES ET LE NOUVEAU PLAN **alter ego**

Au cours des prochaines semaines, vous serez appelés à renouveler vos assurances collectives SSQ. Votre nouveau régime d'assurance collective, désignée ALTER EGO, L'AVANTAGE CSQ, se déploie en 16 options différentes en assurance de personnes (assurance maladie, assurance salaire de longue durée, assurance vie et assurance soins dentaires). Vous aurez donc à faire des choix afin de bénéficier des meilleures protections selon vos besoins et ceux de vos proches.

1. La campagne d'adhésion **en ligne** aura lieu du **9 novembre 2020 au 4 décembre 2020**. Cette campagne se fera à même le microsite alterego.lacsq.org, un lien sera disponible afin d'accéder à l'outil d'adhésion. (Ce lien sera en fonction à partir du 9 novembre 2020).
2. Afin de faire un choix éclairé entre les différentes options, des formations pour les membres auront lieu dans les semaines du 5, 12 et 19 octobre. Cinq plages de formation par semaine seront offertes, les personnes intéressées pourront donc choisir celle qui convient le mieux à leur horaire. La procédure d'inscription aux différentes périodes de formation se fera à même le microsite. Un lien cliquable vous mènera vers le formulaire ou vous pourrez sélectionner la plage horaire qui convient le mieux à vos disponibilités. Une fois le formulaire rempli, il sera soumis directement à la CSQ et des ressources de la sécurité sociale s'occuperont de vous inscrire à la formation sélectionnée.
3. En attendant la mise en place des séances de formation et la campagne d'adhésion, nous vous invitons à consulter les outils déjà disponibles sur le microsite Alter ego :

- Le dépliant *Votre régime en un coup d'œil* en version française;
- Le guide de la personne adhérente;
- Le calendrier des dates de formation;
- Une foire aux questions;
- Une adresse dédiée pour communiquer avec les ressources de la sécurité sociale pour toutes questions relatives au nouveau régime ou à l'adhésion;



4. À partir du mois d'octobre, différents outils seront disponibles avant le début des séances de formation aux membres. Parmi celles-ci, vous trouverez la foire aux questions bonifiée selon les questions reçues au cours du mois de septembre :
 - Onze capsules sur différents sujets, dont la procédure pour s'inscrire sur l'Espace client SSQ;
 - Un calculateur de primes, afin que les membres puissent évaluer différents scénarios;
 - Un service de conversation instantanée (*chat*) en ligne avec une ressource de la sécurité sociale et son horaire de disponibilité de service;
 - La captation vidéo d'une formation complète sur le nouveau régime et le processus d'adhésion.



5. Assurance SSQ enverra un courriel à tous les membres assurés qui ne sont pas encore inscrits au site Espace client. Cette inscription est essentielle puisque l'adhésion se fera par l'Espace client uniquement. Ce courriel sera envoyé d'ici la fin septembre 2020.
6. De plus, à compter du 26 octobre, des rencontres avec des représentants du Syndicat seront offertes pour répondre à vos questions; des informations vous seront transmises en octobre quant aux moments déterminés pour ces rencontres. En tout temps, vous pouvez contacter M. Claude Bradet, responsable du dossier au bureau du Syndicat.

Assurance SSQ et les personnes sous contrat à temps partiel

Le contrat d'assurance prévoit que lorsqu'un contrat de travail prend effet à l'intérieur de la période de 120 jours de maintien de protection, pour le personnel enseignant qui a terminé leur contrat en mai, juin ou juillet, la période de 120 jours débute le 1^{er} septembre. Pour les autres, la période de 120 jours débute à la date de fin de contrat. **La personne se voit octroyer les mêmes protections d'assurance qu'elle détenait à la fin de l'année scolaire précédente.** À l'octroi d'un contrat à temps partiel, ces personnes n'ont pas besoin de remplir de formulaire d'adhésion.

Lorsqu'il s'agit d'un nouveau contrat (**protection de 120 jours échue ou lors d'un premier contrat**), **le formulaire d'adhésion est à compléter.** Alors, si vous recevez un formulaire à compléter de la part du Centre de services scolaire, il est très important de le remplir **dans les plus brefs délais.** Ceci aura pour effet de vous éviter des retards dans vos prélèvements et de fournir des preuves à l'assureur.

Au besoin, la personne à contacter au Centre de services scolaire est madame Chantale Blackburn, au poste 4254.